

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2018

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire le 19 décembre 2018 à 18h30, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

Présents : Mr ROYET Alain - Mme MALARTRE Danielle - Mme DESCOURS Françoise - Mr CORTES Joël - Mme LYOTARD Elisabeth - Mr HUGUENIN Max - Mr JOUJON Philippe - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean - Mme DEBLONDE Brigitte - Mme MAURIN Martine - Mr JOUVE Jacky - Mr MOULEYRE Félix - Mme BROC Marie-Claude - Mr PARREL Jean-Luc - Mr MONTELLIER Jean-Luc - Mme LIAUTAUD Myriam.

Représentés : Mr BOLEA Marc - Mr BACH Philippe - Mme IMBERT Béatrice.

Excusées : Mme TESTUD Patricia - Mme VIVIER Laurence - Mme CUTILLAS Aurélie.

Secrétaire de séance : Mme LIAUTAUD Myriam

Divers dossiers ont été débattus selon le présent ordre du jour :

1. Autorisation de signature de l'accord-cadre composite avec l'attributaire du marché
2. Versement d'une subvention à la fondation « 30 millions d'amis »
3. Tarifs municipaux : tarifs des photocopies dans le cadre d'une enquête publique.

Les questions ont été adoptées à l'unanimité.

Par délibération du 18 octobre 2018, la commune de VALS PRES LE PUY et la commune d'ESPALY-SAINT-MARCEL ont décidé de mutualiser leur besoin dans le cadre d'une procédure commune de passation de marché public. Ce dernier a pour objet **la location, l'entretien et les prestations associées d'une balayeuse neuve sans chauffeur**. Suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement, l'accord-cadre composite est attribué à l'entreprise Europe service dont le siège est impasse Blaise Pascal ZAC Baradel 2 à Aurillac (15000). L'accord-cadre composite a un montant maximum de 300.000€ HT, soit 150.000€ HT pour chaque commune.

Concernant la partie fixe, les montants sont les suivants :

| MONTANT DU MARCHÉ | HT | TAUX TVA | TTC |
|--|--------------|----------|---------------------|
| Montant en € sur toute la durée du marché (4 ans) | 171.024,00 € | 20% | 205.228,80 € |
| Montant en € <u>pour chaque commune</u> sur toute la durée du marché (4 ans) | 85.512,00 € | 20% | 102.614,40 € |

Concernant la partie à bons de commande, les prix des fournitures et des prestations seront réglés par des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix unitaires et selon les dispositions des pièces du marché.

En matière financière, le Conseil Municipal :

- ✓ décide d'attribuer une subvention de 490,00 € à la fondation « 30 millions d'amis » afin de participer à hauteur de 50% au financement des **actes de stérilisation et d'identification des chats errants** ;

- ✓ fixe ainsi qu'il suit les **tarifs des photocopies réalisées dans le cadre d'une enquête publique** à compter du 1^{er} janvier 2019 :

| Objet (prix unitaire) | | Tarifs à compter du 1 janvier 2019 |
|-----------------------|--|------------------------------------|
| Photocopies | A4 recto | 0,40 € |
| | A3 recto | 0,60 € |
| | A4 Recto verso | 0,70 € |
| | A3 Recto verso | 0,80€ |
| | Plan format spécial A0 à l'unité | 45€ |
| | Dossier complet d'enquête publique à l'unité | 150€ |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15